



## Conseil de sécurité

Soixante-troisième année

**5961<sup>e</sup>** séance

Mardi 19 août 2008, à 16 h 15

New York

*Provisoire*

---

<i>Président :</i>	M. Grauls . . . . .	(Belgique)
<i>Membres :</i>	Afrique du Sud . . . . .	M. Kumalo
	Burkina Faso . . . . .	M. Kafando
	Chine . . . . .	M. Wang Guangya
	Costa Rica . . . . .	M. Urbina
	Croatie . . . . .	M. Viločić
	États-Unis d'Amérique . . . . .	M. Wolff
	Fédération de Russie . . . . .	M. Churkin
	France . . . . .	M. Lacroix
	Indonésie . . . . .	M. Natalegawa
	Italie . . . . .	M. Mantovani
	Jamahiriya arabe libyenne . . . . .	M. Ettlali
	Panama . . . . .	M. Arias
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord . . . . .	Sir John Sawers
	Viet Nam . . . . .	M. Le Luong Minh

### Ordre du jour

#### La situation en Géorgie

Lettre datée du 19 août 2008, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de la France auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2008/561)

---

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A.



*La séance est ouverte à 16 h 15.*

### **Adoption de l'ordre du jour**

*L'ordre du jour est adopté.*

### **La situation en Géorgie**

**Lettre datée du 19 août 2008, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de la France auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2008/561)**

**Le Président** : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu du représentants de la Géorgie une lettre dans laquelle il demande à être invité à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Suivant la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ce représentant à participer au débat, sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

*Sur l'invitation du Président, M. Alasania (Géorgie) occupe le siège qui lui est réservé sur le côté de la salle du Conseil.*

**Le Président** : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil se réunit en réponse à une lettre datée du 19 août 2008, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de la France auprès de l'Organisation des Nations Unies, publiée sous la cote S/2008/561.

Conformément à l'accord auquel le Conseil est parvenu lors de ses consultations préalables, je considérerai que le Conseil de sécurité décide d'inviter, au titre de l'article 39 de son règlement intérieur provisoire, M. Lynn Pascoe, Secrétaire général adjoint aux affaires politiques.

*Il en est ainsi décidé.*

Conformément à l'accord auquel le Conseil est parvenu lors de ses consultations préalables, je considérerai que le Conseil de sécurité décide d'inviter, au titre de l'article 39 de son Règlement intérieur provisoire, M. Edmond Mulet, Sous-Secrétaire général aux opérations de maintien de la paix.

*Il en est ainsi décidé.*

À la présente séance, le Conseil de sécurité entendra des exposés de M. Lynn Pascoe, Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, et de M. Edmond Mulet, Sous-Secrétaire général aux opérations de maintien de la paix. Je donne la parole à M. Lynn Pascoe.

**M. Pascoe (parle en anglais)** : L'événement le plus important survenu depuis mon dernier exposé sur la Géorgie, le 11 août, a été l'accord sur les six principes parrainé par la présidence de l'Union européenne, lequel a mis fin aux hostilités militaires. Bien que les membres du Conseil connaissent bien ces principes, je voudrais les rappeler ici pour mémoire.

Le premier est l'engagement pris par toutes les parties de renoncer à la violence. Le deuxième est la cessation immédiate et définitive des hostilités. Le troisième est un accès sans entrave de l'aide humanitaire. Le quatrième est le retrait des forces géorgiennes jusqu'à leurs lieux de déploiement permanent. Le cinquième est le retrait des forces russes sur les lignes de déploiement antérieures au 7 août 2008. Cela inclut la disposition additionnelle selon laquelle « en attendant la détermination d'un mécanisme international, les forces de maintien de la paix russes pourraient prendre de nouvelles mesures de sécurité ». Le sixième est la tenue de débats internationaux sur des arrangements de sécurité et de stabilité durables pour l'Abkhazie (Géorgie) et l'Ossétie du Sud (Géorgie).

Les débats sur l'application de ces principes se poursuivent. Le Secrétaire général mène des consultations avec toutes les parties concernées. Au cours de ces consultations, il a appelé à la cessation de toute activité militaire et réclamé un accès humanitaire sans entrave à toutes les personnes dans le besoin dans toutes les régions touchées. Tout en se félicitant du fait que le plan de cessez-le-feu a désormais été signé par la Fédération de Russie et la Géorgie, le Secrétaire général a souligné qu'il fallait qu'il soit mis en œuvre et que toutes les forces se retirent immédiatement comme prévu. Le Secrétaire général a répété à tous ses interlocuteurs qu'il importait de respecter la souveraineté et l'intégrité territoriale de la Géorgie. Son Envoyé spécial, M. Jean Arnault, qui se trouve sur le terrain en Géorgie, est en contact étroit avec les parties. Le Secrétaire général a également dépêché M. Johan Verbeke à Bruxelles pour le représenter. M. Verbeke a participé à une réunion de coordination

avec l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) et l'Union européenne. Il est clair qu'une coopération étroite entre toutes les institutions compétentes est importante pour le règlement de cette crise.

Le Conseil permanent de l'OSCE a pris aujourd'hui à Vienne la décision importante de déployer immédiatement en Géorgie 20 officiers militaires supplémentaires chargés de suivre la situation. Cela portera à 28 le nombre de ces officiers. L'OSCE voudrait porter ce chiffre à 100. Le déploiement d'officiers militaires supplémentaires chargés de suivre la situation est sujet à des décisions ultérieures. Les autorités de facto en Ossétie du Sud ont déclaré qu'elles n'accepteraient que des forces de maintien de la paix russes et qu'elles ne verraient pas d'un bon œil le déploiement d'observateurs internationaux de leur côté de la ligne de cessez-le-feu. Hier, elles ont demandé à la Fédération de Russie d'établir une base militaire permanente en Ossétie du Sud.

Pour ce qui est de la situation sur le terrain, M. Mulet fera encore une fois au Conseil un exposé sur l'évolution de la situation à l'intérieur et aux alentours de l'Abkhazie. Je me limiterai donc à ne communiquer que des informations sur l'Ossétie du Sud et la Géorgie. Comme je l'ai dit plus tôt, l'ONU a une présence limitée dans la région, et elle doit donc compter essentiellement sur des sources secondaires.

Les autorités russes avaient annoncé qu'elles commenceraient à retirer leurs troupes le lundi 18 août. Les informations parues dans la presse indiquent clairement que cela n'a pas encore commencé de manière significative. À ce jour, les troupes russes se trouvent toujours à l'intérieur et autour de Gori (Géorgie), bien que des informations indiquent qu'un convoi de véhicules blindés et de chars ait quitté Gori en direction de l'Ossétie du Sud tôt aujourd'hui. Le Ministre des affaires étrangères Lavrov a indiqué que le retrait des troupes prendrait trois à quatre jours. Les autorités militaires russes ont expliqué que la Russie avait commencé le retrait des unités de l'arrière-garde et des troupes du troisième échelon. Les troupes d'avant-garde actuellement en Géorgie seront les dernières à partir. L'état-major russe a indiqué que le retrait s'accélérerait après le 22 août. En même temps, l'armée russe a déclaré que les soldats géorgiens n'avaient pas tous regagné leurs bases.

Le Président de facto de l'Ossétie du Sud a dissous son gouvernement le 17 août et déclaré un état d'urgence d'un mois pour faire face aux suites des récentes hostilités. Il a critiqué la lenteur de la réponse de son « Cabinet », face aux besoins des personnes déplacées et des personnes affectées. Les autorités de facto de l'Ossétie du Sud ont fait état de plus de 2 100 morts, un chiffre que la Géorgie remet en question, tandis que les organismes humanitaires présents sur le terrain ne peuvent pas vérifier cette information de manière indépendante. À la date du 17 août, la commission d'enquête de la Fédération de Russie, qui a ouvert une enquête sur les événements survenus à Tskhinvali, avait récupéré 60 cadavres de civils. D'après des sources officielles, les forces de maintien de la paix russes en Ossétie du Sud auraient perdu 74 hommes.

Du côté géorgien, les autorités ont fait état de 215 victimes militaires et de 69 victimes civiles. Soixante-dix soldats sont portés disparus. Il y a eu un échange de prisonniers de guerre russes et géorgiens près du village de Igoeti, au sud de Gori.

Amnesty International et Human Rights Watch ont signalé des violations graves des droits de l'homme. Des informations font état de pillages en Ossétie du Sud, dans la ville de Gori et dans des villages avoisinants en Géorgie. Le Haut-Commissariat aux droits de l'homme a envoyé un fonctionnaire en Géorgie pour aider l'équipe de pays des Nations Unies pour ce qui concerne les questions relatives aux droits de l'homme, et pour procéder à une évaluation préliminaire de la situation des droits de l'homme sur le terrain.

Du fait des récentes hostilités, 158 600 personnes ont été déplacées. Ce chiffre englobe 98 600 personnes déplacées à l'intérieur de la Géorgie, 30 000 ailleurs dans la région. Sur la base des données reçues par le Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), on prévoit toujours un total de 128 600 personnes déplacées, dont 30 000 personnes qui se sont déplacées de Russie en Ossétie du Sud. Le nombre de personnes qui nécessitent une aide immédiate, notamment celles qui fuient la région abkhaze de la haute vallée de la Kodori, l'Ossétie du Sud et la ville de Gori, s'élève désormais à 89 000. Selon les données actuellement disponibles, environ 50 % des personnes déplacées ont été enregistrées.

Aujourd'hui et demain, le HRC enverra deux avions transportant 30,4 tonnes de produits non

alimentaires à Vladikavkaz, en Ossétie du Nord, en Russie, les autorités russes ayant accepté l'aide offerte par le Haut-Commissaire pour les réfugiés, Antonio Guterres. Le Haut-Commissaire s'est rendu aujourd'hui en Géorgie. Il ira ensuite à Moscou afin de participer à des réunions de haut niveau, ainsi qu'à Vladikavkaz. Il prévoit également de se rendre en Ossétie du Sud, en Géorgie.

Le Président du Comité international de la Croix-Rouge s'est rendu hier à Vladikavkaz mais n'a pas été en mesure d'entrer en Ossétie du Sud. Plusieurs organisations non gouvernementales (ONG) se sont plaintes des difficultés auxquelles elles se heurtent pour accéder à l'Ossétie du Sud, où le ministère russe des situations d'urgence coordonne un effort de secours important. Les institutions des Nations Unies continuent d'inviter toutes les parties à ouvrir un corridor humanitaire.

Depuis le 18 août, un certain nombre de lieux, y compris la ville de Gori, sont accessibles pour la première fois depuis le début du conflit. Grâce à l'ouverture d'un corridor humanitaire permettant un passage entre l'Est et l'Ouest de la Géorgie, l'acheminement des secours humanitaires s'accélère au-delà de Gori, et va jusqu'à Poti à l'Ouest. Des organismes humanitaires des Nations Unies se trouvaient à Gori pour une brève visite et ont pu y amener des produits de base comme de l'eau et des produits d'hygiène. La ville semblait avoir été désertée, à l'exception des personnes âgées et de personnes trop malades pour être déplacées. L'approvisionnement en eau et en électricité a été rétabli. Cependant, le gaz de cuisine n'est pas disponible. Certains bâtiments résidentiels ont de toute évidence subi des dégâts.

Le 18 août, un appel d'urgence pour la Géorgie a été lancé par plusieurs institutions. Dix institutions des Nations Unies et 15 ONG y ont pris part. Cet appel d'urgence a également été lancé aujourd'hui à Tbilissi par le Coordonnateur résident et par le Premier Ministre géorgien. Cet appel demande environ 56 millions de dollars pour six mois d'aide à ceux qui sont touchés par la crise. En date du 18 août, plus de 24 millions de dollars de contributions avaient été enregistrés au service de surveillance financière du Bureau de la coordination des affaires humanitaires, somme à laquelle il fallait ajouter une annonce de contribution supplémentaire de 3 millions de dollars.

La position du Secrétaire général sur la Géorgie est clairement exprimée dans les différentes déclarations qu'il a faites sur la question. La pleine mise en œuvre des six principes permettrait de fournir une aide humanitaire aux victimes du conflit, de désamorcer la situation et d'offrir l'espoir qu'une solution politique au problème est possible. L'ONU est prête à faciliter les pourparlers internationaux dans ce domaine et à s'associer à tout arrangement concret en vue d'un règlement.

**Le Président** : Je remercie M. Pascoe de son exposé.

Je donne maintenant la parole au Sous-Secrétaire général aux opérations de maintien de la paix, M. Edmond Mulet.

**M. Mulet** (Sous-Secrétaire général aux opérations de maintien de la paix) (*parle en anglais*) : Permettez-moi d'informer les membres du Conseil de l'évolution de la situation qui règne dans la zone du conflit entre la Géorgie et l'Abkhazie et aux alentours depuis mon dernier exposé du 11 août.

Fait important, les 12 et 13 août, la partie abkhaze a lancé une opération militaire dans la haute vallée de la Kodori. Aucun combat rapproché n'a eu lieu parce que les forces armées géorgiennes s'étaient déjà retirées de la haute vallée de la Kodori. Le Président géorgien Mikheil Saakashvili a accusé la Russie et la partie abkhaze d'avoir chassé l'ensemble de la population de souche géorgienne de la vallée. La base de l'équipe de la Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie (MONUG) dans la haute vallée de la Kodori demeure fermée. La Mission envisage d'y envoyer une patrouille pour évaluer la situation.

La semaine dernière, la partie abkhaze a, à plusieurs reprises, franchi la ligne de cessez-le-feu en dépit des mises en garde de la MONUG, causant l'agitation parmi la population géorgienne locale. Le passage a eu lieu en particulier dans les zones de Ganmukhuri et dans les « enclaves » de Khourcha, le long de la ligne de cessez-le-feu du côté de Zougdid. Dans certains cas, les Abkhazes se sont rendus dans des villages géorgiens dans le Nord du secteur de Zougdid, mais se sont retirés sur les conseils des forces de maintien de la paix de la Communauté d'États indépendants (CEI). Un grave incident s'est produit le 17 août : deux militaires abkhazes ont été abattus et deux autres blessés par l'explosion d'une

mine terrestre contrôlée à l'aide de radios dans le camp de la jeunesse patriote de Ganmukhuri.

L'administration de la ville et du district de Zougdidji ainsi que sa police fonctionnent. La population locale de la ville de Zougdidji a été rassurée par la présence et les patrouilles constantes de la MONUG, et estime qu'en dépit de la situation tendue, aucune menace ne pèse directement sur elle. Ceux qui ont fui la ville au début de la semaine dernière commencent à revenir chez eux et il semblerait actuellement que presque toute la population de Zougdidji soit rentrée. Le fait que la force de maintien de la paix de la CEI occupe encore plusieurs bâtiments dans la ville de Zougdidji constitue une source de grave contentieux entre l'administration et la force.

La Mission a pu observer d'importants mouvements des troupes de la CEI et des troupes russes le long de la route principale M27 du côté de Zougdidji. Elle en a conclu que certains membres de ces forces sont concentrés sur le bord sud de la zone de conflit. La MONUG n'est pas en mesure de confirmer le nombre de militaires concernés. À l'extérieur de la zone de conflit, les forces russes semblent mener des opérations visant à détruire du matériel militaire à la base militaire de Senaki et dans le port de Poti. Aucune infrastructure publique n'aurait été ciblée ou endommagée dans ces zones.

La MONUG poursuit ses patrouilles dans le secteur de Zougdidji. Elle a repris ses patrouilles dans le secteur de Gali, mais pour l'instant uniquement le long de la route principale.

Enfin, je voudrais mentionner une question importante qui pourrait avoir des conséquences sur notre zone d'opérations. Comme les membres le savent, la MONUG dépend des forces de maintien de la paix de la CEI pour assurer la sécurité de nos observateurs militaires et de nos installations. Pourtant, le 14 août, le Parlement géorgien a voté à l'unanimité en faveur du retrait de la Géorgie de la Communauté d'États indépendants. Le Parlement a également adopté à l'unanimité un appel à la communauté internationale afin que les soldats de la paix de la CEI soient remplacés par des « contingents de maintien de la paix internationaux ». Hier, le Ministre des affaires étrangères géorgien a annoncé qu'il avait fait parvenir une note au Comité exécutif de la CEI l'informant de la résolution susmentionnée et de la renonciation de la Géorgie à toutes ses obligations liées à son statut de membre de la CEI à compter du 18 août 2008. La

veille, le Ministre des affaires étrangères de facto de l'Abkhazie avait indiqué qu'il considérait nécessaire de maintenir une présence importante de soldats de la paix russes sur son territoire pour garantir la sécurité.

**Le Président** : Je remercie M. Mulet de son exposé.

Je donne maintenant la parole au représentant de la Géorgie.

**M. Alasania** (Géorgie) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir organisé cette séance.

Les dernières fois que j'ai pris la parole devant le Conseil, nous avons demandé à cet organe d'agir promptement afin de mettre fin à l'agression dont mon pays est victime. Malheureusement, la situation qui règne en Géorgie n'a guère évolué, en dépit de l'accord de cessez-le-feu convenu il y a quelques jours. La partie russe continue de violer les accords de cessez-le-feu convenus. Actuellement, l'ensemble des territoires géorgiens d'Abkhazie et d'Ossétie du Sud, ainsi que les villes de Zougdidji, de Senaki et de Poti dans l'Ouest de la Géorgie, et celles de Gori et de Kaspi dans l'Est, se trouvent sous occupation russe.

La Géorgie est occupée par des forces militaires russes, déterminées à dévaster mon pays. Leurs actions ont dépassé toutes les limites imaginables du bon sens. Les routes, les ponts, les chemins de fer et les autres infrastructures de communications géorgiennes sont devenues la cible des forces armées russes. Celles-ci poursuivent leurs attaques contre les ports maritimes, les raffineries et les terminaux de pétrole géorgiens. Les forces navales russes bloquent les ports maritimes géorgiens et ont détruit les navires des garde-côtes géorgiens.

En outre, les Russes se sont attaqués au réseau informatique géorgien, ce qui a isolé les sources d'information géorgiennes du reste du monde. Par ailleurs, les forces russes ont complètement détruit et pillé les bases militaires géorgiennes de Senaki et de Gori, et elles se dirigent maintenant vers le centre de formation en montagne de Sachkhere. La Russie effectue sans cesse des vols de reconnaissance dans l'espace aérien souverain de la Géorgie.

Pillages, destructions et meurtres se généralisent. Les militaires russes font des incursions dans diverses parties de la Géorgie et représentent une menace constante pour la population, qui vit dans la terreur. La

population craint que la prochaine ville détruite ne soit la leur.

Toutes ces actions ont pour but de détruire la Géorgie en tant qu'État souverain indépendant et sont contraires aux engagements pris par les Russes de mettre fin à la violence et de se retirer. Par son agression, la Russie menace la liberté et la capacité de la Géorgie et d'autres démocraties émergentes dans toute l'Eurasie de mettre en place des systèmes politique, juridique et judiciaire à l'abri des menaces ou de la domination extérieure.

Le nombre total de Géorgiens tués dans le conflit armé s'élève à 250 à la date du 19 août. Parmi ces victimes, 69 étaient des civils, 133 étaient des membres du personnel du ministère de la défense de la Géorgie, dont quatre soldats de réserve, et 13 étaient des membres du personnel du ministère de l'intérieur. Plus de 1 469 personnes ont été blessées et 446 d'entre elles sont toujours à l'hôpital; d'après les informations signalées, le nombre de victimes devrait augmenter. Le Gouvernement géorgien regrette les pertes humaines dans toutes les communautés géorgiennes. Nous adressons nos sincères condoléances aux familles des victimes de cette guerre brutale et provocatrice.

Je voudrais concentrer l'attention sur la crise humanitaire qui se déroule en Géorgie dans les territoires occupés par les forces armées russes. Moscou a résolument choisi le nettoyage ethnique comme instrument pour parvenir à ses fins politiques. Des vols, des persécutions et des massacres à caractère ethnique sont signalés dans les territoires occupés par la Russie. Par conséquent, les Géorgiens de souche sont contraints de fuir leur maison et de chercher refuge dans des villes placées sous l'autorité des autorités géorgiennes. Plus de 150 000 citoyens géorgiens sont déplacés. Je cite Human Rights Watch : « Les résidents de ces villages géorgiens de souche détruits qui sont restés sur place se trouvent dans une situation désespérée, dépourvus de tout moyen de subsistance, d'aide, de protection et ne savent où aller. »

M. Kokoity, soutenu par Moscou et autoproclamé, a déclaré que les autorités de fait d'Ossétie du Sud ne permettront pas à la population géorgienne de rentrer chez elle. Comme les autorités de Tskhinvali l'ont signalé et affirmé, des maisons de Géorgiens de souche ont été incendiées pour faire en sorte que les Géorgiens ne puissent pas rentrer chez eux.

Les actes d'agression de la Russie ne connaissent pas de limite. Les forces armées russes ont attaqué le parc forestier de Borjomi, patrimoine exceptionnel géorgien de plus 1 000 ans. Pire, les Russes ont refusé l'accès aux aéronefs et véhicules des pompiers pour éteindre l'incendie.

Je voudrais remercier les pays, les organes des Nations Unies et les organisations non gouvernementales qui se sont manifestés et ont fourni une aide si nécessaire aux citoyens de mon pays. Les efforts humanitaires ne sont pas aussi efficaces qu'ils pourraient l'être, car les institutions des Nations Unies et d'autres organisations humanitaires n'ont pas accès aux zones de conflit, les Russes refusant l'accès aux territoires occupés. Nous demandons instamment à chacun de faire tout ce qui est en son pouvoir pour veiller à ce que l'aide humanitaire et les secours d'urgence soient fournis sans entrave à ceux qui en ont besoin.

Les troupes russes ont envahi un pays indépendant et se sont établies sur notre territoire. Des villes et villages sont bombardés; des citoyens paisibles sont volés, torturés et tués; les victimes sont nombreuses. Des milliers de personnes ont perdu leur maison. Sous le couvert de ce qu'ils appellent l'opération d'instauration unilatérale de la paix, les troupes russes annexent un pays indépendant. Les infrastructures de transport du pays sont paralysées. Après ces actes barbares perpétrés par les Russes, aucun accord dans lequel la Russie est considérée comme médiatrice ou garante ne sera accepté par le peuple géorgien.

La Géorgie s'est une fois encore conformée aux principes convenus par l'intermédiaire de la présidence de l'Union européenne et la médiation du Président Sarkozy. Nous respectons l'accord de cessez-le-feu qui a été conclu et nous y conformons pleinement. Nous demandons à l'autre partie au conflit de faire de même. La Fédération de Russie doit retirer ses forces jusqu'à l'endroit où elles se trouvaient avant le conflit. Outre le parfait respect de l'intégrité territoriale et de la souveraineté de la Géorgie à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues, ce qui ne peut pas être remis en question, le cessez-le-feu doit être appuyé par une résolution ultérieure du Conseil de sécurité. La Géorgie est prête à tenir compte de toute préoccupation sécuritaire légitime que les populations abkhazes, géorgiennes et ossètes de Géorgie pourraient avoir, dans le cadre d'un dialogue direct et de négociations véritablement internationales.

Après avoir décrit les dévastations subies par la Géorgie, j'espère toujours la création de certaines conditions qui ne seront possibles qu'après l'occupation de la Géorgie, lorsqu'il sera possible de parler du rétablissement des liens gravement ébranlés entre la Géorgie et la Russie.

Je lance un appel au Conseil pour qu'il agisse et le fasse résolument.

**Le Président** : Je donne maintenant la parole au représentant de la France.

**M. Lacroix** (France) : Je voudrais d'abord vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir convoqué la présente séance à la demande de ma délégation. Je voudrais également remercier le Secrétaire général adjoint Pascoe et le Sous-Secrétaire général Mulet pour leurs présentations, ainsi que le Représentant permanent de la Géorgie pour son intervention.

La France a demandé la tenue de cette réunion importante et urgente, car nous sommes extrêmement préoccupés par la situation actuelle en Géorgie. Je voudrais rappeler le contexte qui nous a amenés à convoquer cette réunion. Au lendemain du 7 août, pendant presque une semaine, des combats ont fait rage, d'abord dans l'entité séparatiste d'Ossétie du Sud, puis dans l'ensemble du territoire géorgien, avec l'intervention de l'armée russe, notamment en Abkhazie.

L'histoire dira quel a été l'enchaînement des provocations et des réactions. Mais une chose est claire : l'intervention de la Géorgie a été suivie d'une réponse brutale et disproportionnée de la Russie. Ces violences ont engendré de très nombreuses victimes, au moins des centaines de morts, et mis sur la route des dizaines de milliers de réfugiés et de personnes déplacées. Des villages entiers ont été détruits. Un foyer d'instabilité s'est réveillé dans le flanc de l'Europe, qui menace la paix dans la région et risque d'introduire des tensions sérieuses dans les relations internationales.

Depuis le début, la France, au nom de l'Union européenne, s'est engagée massivement au plus haut niveau pour faire cesser les hostilités. Le Ministre français des affaires étrangères, Bernard Kouchner, s'est d'abord rendu à Tbilissi avec son homologue finlandais, qui préside l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe. Le Président Sarkozy s'est rendu à son tour dans la région, où il a rencontré le

Président Medvedev à Moscou et le Président Saakashvili à Tbilissi.

La médiation du Président Sarkozy au nom de l'Union européenne a permis d'obtenir que la Fédération de Russie, la Géorgie et les deux entités séparatistes s'engagent par écrit sur un plan en six points, que le Conseil de l'Union européenne a par ailleurs approuvé. Ce plan ne règle pas tout, mais il constitue l'indispensable et l'unique base dont nous disposons pour aboutir à une solution durable. Les signataires se sont engagés à cesser les hostilités de manière définitive et à ne pas recourir à la force. Ils se sont également engagés à se retirer immédiatement, pour les Russes, à leurs lignes de déploiement antérieures au 7 août et, pour les Géorgiens, à retourner dans leurs lieux de cantonnement habituels.

Le silence des armes est bien entendu essentiel, mais le retrait des forces l'est tout autant. Soyons clairs : ce sont les forces russes qui sont concernées au premier chef. L'armée géorgienne a été disloquée par le déploiement à une vitesse surprenante d'une force russe en surnombre massif. Elle a été complètement chassée de l'Abkhazie et de l'Ossétie du Sud. Sur le reste du territoire géorgien plusieurs de ses bases essentielles ont été investies, occupées, détruites en tout ou partie par l'armée russe. Je pense notamment à Gori, mais aussi à Poti, Senaki, et Kaspi. Les combats ont cessé et l'armée géorgienne est presque détruite. Les forces russes doivent maintenant se retirer conformément aux engagements pris. Et, par définition, cet engagement ne peut être tenu que par la Russie.

Le Président Medvedev s'est engagé le 12 août à retirer ses forces. Comme aucun mouvement ne s'annonçait, le Président de la République française lui a rappelé son engagement à plusieurs reprises. Le 17 août, il a contacté à nouveau le Président Medvedev, qui s'est engagé à entamer le retrait en milieu de journée le 18 août. Les indications qui nous viennent du terrain, et également celles que nous rapporte le Secrétariat, montrent qu'il n'en est encore rien ou presque rien. Nous comprenons même que de nouveaux armements seraient introduits par la Russie sur le territoire géorgien. Le Président de la République française s'est entretenu encore une nouvelle fois aujourd'hui avec M. Medvedev, qui l'a assuré désormais que le retrait aurait lieu d'ici le 22 août. Nous espérons, bien entendu, que cette annonce sera suivie d'effet.

Le retrait russe est une condition essentielle pour que nous puissions passer à la mise en œuvre complète du plan en six points, en vue de parvenir à un accord de paix durable et à un mécanisme international pour le garantir. La France et l'Union européenne sont plus que jamais déterminées à œuvrer pour y parvenir. L'Union européenne a manifesté sa pleine disposition à s'engager sur le terrain. L'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) commence déjà à y contribuer, certes encore modestement, avec le déploiement de 20 observateurs supplémentaires.

Dans cette période difficile, notre attention ne doit pas être détournée de la situation humanitaire. Je voudrais rappeler à toutes les parties leur engagement à autoriser le plein accès humanitaire sur le terrain. La France souhaite également leur rappeler les obligations qui découlent des accords de Sotchi et des décisions suivantes sur la nécessité de maintenir l'ordre et d'empêcher que les troupes irrégulières ne causent des dommages à la population civile. La France souhaite aussi rappeler l'urgence que les réfugiés et les personnes déplacées puissent revenir rapidement dans leurs foyers.

Enfin, nous saluons l'échange de 20 prisonniers qui vient d'intervenir aujourd'hui, grâce à la médiation de l'Ambassadeur de France à Tbilissi. Nous espérons que le protocole d'accord signé à cette occasion soit étendu à de nombreux autres échanges de ce type.

Nous souhaitons parvenir au plus vite à un règlement durable qui respecte la souveraineté, l'intégrité territoriale et l'indépendance de la Géorgie. Le retrait des forces est un préalable indispensable. C'est dans cet esprit que nous avons diffusé aujourd'hui aux membres du Conseil de sécurité un projet de résolution très simple. Il faut respecter la parole donnée dans l'accord de cessez-le-feu en six points. Il faut mettre en œuvre cet accord de bonne foi et il faut notamment que les forces, et notamment les forces russes, se retirent à leurs positions respectives. Il est essentiel que le Conseil puisse de manière unie exprimer cette urgente nécessité, qui est déterminante pour notre capacité à poursuivre à l'avenir notre effort collectif en vue de ramener la paix dans cette région.

**M. Mantovani** (Italie) (*parle en anglais*) : La persistance de l'instabilité en et autour de la Géorgie est une source de très grave préoccupation. Nous sommes convaincus que le Conseil de sécurité ne peut plus retarder davantage son action. Un accord de cessez-le-feu accepté par les parties et approuvé par les

principaux acteurs internationaux, y compris les Ministres des affaires étrangères de l'Union européenne, est en place. Nous attendons désormais que cet accord soit pleinement, immédiatement et visiblement mis en œuvre.

Le projet de résolution présenté par la France n'a pas d'autre objectif, sans rejeter la faute de l'apparente impasse actuelle sur une quelconque partie en particulier. En outre, nous ne saurions manquer de renouveler notre attachement à la souveraineté et à l'intégrité territoriale de la Géorgie, qui sont aujourd'hui remises en question.

À l'évidence, cette crise revêt d'autres dimensions, qui sont tout aussi préoccupantes pour nous, y compris son impact sur les autres pays de la région et la situation humanitaire inquiétante. Pourtant, l'heure est désormais venue de nous concentrer sur les objectifs les plus immédiats. L'adoption du projet de résolution dont nous sommes saisis constituerait un premier pas fondamental vers le règlement global de la crise actuelle.

Je voudrais terminer en confirmant que l'Italie est disposée à contribuer à l'accroissement du nombre des observateurs de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), comme cela a été décidé plus tôt aujourd'hui à Vienne. Cet effort supplémentaire viendrait compléter les initiatives en cours dans le domaine de l'assistance humanitaire.

**M. Wolff** (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je voudrais moi aussi remercier M. Pascoe et M. Mulet de leurs exposés et saluer la présence au Conseil de l'Ambassadeur Alasania.

Les États-Unis restent vivement préoccupés par la situation en Géorgie. Nous déplorons les pertes en vies humaines, les victimes civiles et les vastes dégâts causés aux installations civiles dans l'ensemble du pays.

Nous appuyons la demande tendant à tenir une réunion d'urgence aujourd'hui en raison de la poursuite des actions militaires russes contre la Géorgie, en dépit de l'accord de cessez-le-feu intervenu entre les parties, à savoir la Russie et la Géorgie.

À l'heure actuelle, les forces d'occupation russes seraient toujours présentes dans toute la Géorgie, y compris à Poti, à Senaki et à Gori. Ces forces russes continuent de détruire les infrastructures civiles, de barrer les autoroutes géorgiennes et d'empêcher ainsi la mise en place d'un couloir humanitaire.

Nous continuons de recevoir des informations selon lesquelles les organisations humanitaires internationales, notamment le Comité international de la Croix-Rouge et le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), se voient toujours refuser l'accès à l'Ossétie du Sud, région la plus touchée par le conflit, par la Russie. En refusant cet accès, la Russie prive, selon les estimations du HCR, quelque 128 000 personnes déplacées et plusieurs milliers d'autres civils d'une assistance humanitaire, malgré les appels répétés des groupes humanitaires.

Des informations inquiétantes nous parviennent des zones géorgiennes sous contrôle russe. Les forces russes ont pillé les installations géorgiennes, détruit l'essentiel des infrastructures et permis aux groupes paramilitaires de faire de même. Le principal pont ferroviaire de la Géorgie, situé près de Kaspi, a été détruit à l'explosif le 16 août. Les navires de la marine russe détruisent les navires géorgiens et empêchent le transport maritime civil. Cette situation ne peut pas continuer.

Nous sommes vivement préoccupés par la situation humanitaire, en particulier dans les zones de la Géorgie qui se trouvent sous le contrôle de facto des forces russes et de leurs membres irréguliers, où les associations internationales de droits de l'homme ont fait état de graves violations des droits de l'homme. Nous exigeons que les forces russes s'acquittent de leur responsabilité d'empêcher les violations des droits de l'homme et nous demandons instamment qu'il soit procédé immédiatement à une enquête sur les atrocités qui auraient été commises à l'arrière des lignes russes.

Les déclarations faites par le prétendu Président de l'Ossétie du Sud, M. Koboity, et par d'autres dirigeants de facto, exprimant leur intention d'évacuer totalement les Géorgiens de souche de l'Ossétie du Sud sont répréhensibles et devraient être condamnées par la communauté internationale. Une telle incitation gratuite à la haine ethnique n'a pas sa place au XXI<sup>e</sup> siècle.

Enfin, nous exprimons notre disposition à participer à des consultations internationales sur les modalités en faveur de la sécurité et de la stabilité en Abkhazie et en Ossétie du Sud. Quelle que soit l'issue de ces consultations, une chose est désormais claire, l'Ossétie du Sud et l'Abkhazie se trouvent à l'intérieur des frontières internationalement reconnues de la Géorgie. Aucun débat n'est possible sur ce point.

Le Conseil de sécurité de l'ONU a adopté de nombreuses résolutions sur la Géorgie. Ces résolutions reposent sur le principe selon lequel l'Ossétie du Sud et l'Abkhazie restent à l'intérieur de la Géorgie et que les conflits sous-jacents seront réglés par des négociations internationales. La Russie elle-même a approuvé ces résolutions. La communauté internationale a posé clairement le fait que l'Ossétie du Sud et l'Abkhazie font partie de la Géorgie, et les États-Unis acceptent pleinement cette réalité.

Nous continuerons d'appuyer la démocratie géorgienne. Nous continuerons d'insister pour que la souveraineté, l'indépendance et l'intégrité territoriale de la Géorgie soient respectées.

Lorsque ce conflit armé a éclaté, nous avons entendu le représentant russe dire que son gouvernement agissait pour défendre ses soldats de la paix et ses civils dans la région de l'Ossétie du Sud, en Géorgie. Pourtant l'action militaire entreprise par la Russie continue d'apporter un démenti cinglant à cette affirmation.

Dès les premières heures, les objectifs militaires et politiques de l'offensive russe sont allés bien au-delà du raisonnable et de la limite crédible présumée par les affirmations de ce pays. La Russie a étendu ses opérations bien au-delà de la zone de conflit dans des régions qui n'ont rien à voir avec l'Ossétie du Sud. Et nous avons constaté que l'offensive russe s'est renforcée et s'est élargie, avec l'ouverture d'un second front en Abkhazie et l'occupation du territoire géorgien.

Les objectifs de cette offensive suggèrent que les intentions russes sont en fait d'affaiblir et de mettre sous le joug la Géorgie, un pays souverain doté d'un Gouvernement démocratiquement élu qui ne pose aucune menace à la Russie.

La semaine dernière, le Président français, M. Sarkozy, agissant au nom de l'Union européenne, a entamé des efforts diplomatiques pour obtenir un cessez-le-feu. Les États-Unis ont vigoureusement appuyé cette initiative. Après que le Président russe Medvedev ait accepté les termes proposés d'un cessez-le-feu, la Secrétaire d'État Rice s'est rendue à Tbilissi pour obtenir l'accord de la Géorgie. Le Président géorgien, M. Saakashvili, a approuvé les termes du cessez-le-feu, à condition que l'approbation de son gouvernement conduise à une cessation immédiate des hostilités et au retrait des forces russes sur leurs positions d'avant le 6 août. Cela ne s'est pas produit.

En dépit de l'accord géorgien, l'offensive militaire russe s'est poursuivie.

Le 17 août, deux jours après la signature de l'accord de cessez-le-feu par le Président géorgien, le Président russe Medvedev a ordonné le début du retrait russe le 18 août. Ce retrait n'a pas été effectué. Les opérations russes se sont poursuivies afin d'asseoir l'occupation russe et de continuer la destruction de l'infrastructure géorgienne.

Nous nous sommes réunis le 19 août, une semaine après que le Président Medvedev ait approuvé le plan du Président Sarkozy, quatre jours après que le Président géorgien Saakashvili l'ait signé, trois jours après que le Président russe Medvedev l'ait lui aussi signé, deux jours après que ce dernier ait promis d'entamer le retrait russe et un peu plus de 24 heures après que cette promesse fût censée prendre effet.

Dans ce contexte marqué par la poursuite de l'offensive militaire russe et une tactique diplomatique consistant à retarder le processus, nous appuyons le projet de résolution de la France demandant le respect immédiat des termes de l'accord, auquel la Russie, la Géorgie et les autres parties ont souscrit, et en particulier le retrait immédiat des troupes russes de la Géorgie, conformément à cet accord.

**Sir John Sawers** (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je remercie M. Pascoe et M. Mulet de leurs exposés au Conseil, et je souhaite la bienvenue à l'Ambassadeur Alasania.

Le 11 août, dans cette même salle, le Royaume-Uni ainsi que d'autres délégations ont salué les efforts dirigés par la France en vue d'obtenir l'arrêt immédiat des combats en Géorgie. Ces efforts ont culminé avec l'accord en six points signé par la Russie et la Géorgie il y a une semaine, ainsi qu'avec les précisions concertées publiées par le Président Sarkozy.

Une semaine s'est écoulée, et la Fédération de Russie n'a pas appliqué sa partie de l'accord. Les forces russes n'ont pas respecté les exigences de retrait sur leurs positions d'avant le 7 août. La Russie a publiquement exprimé son intention de se retirer et nous avons entendu Moscou affirmer que le retrait avait débuté, pourtant cela n'est guère confirmé sur le terrain. Au contraire, les forces russes maintiennent leurs positions à l'intérieur de la Géorgie, bien au-delà des zones de conflit de l'Ossétie du Sud et de l'Abkhazie.

Nous sommes tout aussi alarmés par les actions menées par les forces russes occupant le territoire géorgien. Depuis le 7 août, nous sommes les témoins d'un effort systématique de destruction de l'infrastructure géorgienne. Sur le plan militaire, des navires de patrouille ont été coulés alors qu'ils étaient à l'ancre. Des casernes et d'autres installations militaires situées largement en dehors de la zone de conflit ont été détruites. En outre, les forces russes ont également détruit l'infrastructure civile. Je voudrais demander à l'Ambassadeur russe quelle raison peut décemment justifier la destruction d'un pont ferroviaire sur la principale ligne ferroviaire reliant l'est à l'ouest du pays ainsi que le blocage d'un tunnel sur l'une des principales voies routières. Pourquoi les points de contrôle établis par les forces russes continuent-ils de bloquer la circulation civile sur les principales voies de transit, en violation des précisions apportées à l'accord du 12 août par le Président Sarkozy? Hier encore, l'attaché de défense du Royaume-Uni en Géorgie a été arrêté à un point de contrôle et a dû faire demi-tour, sous le prétexte qu'il devait avoir un visa russe pour pouvoir poursuivre sa route. Les ressortissants étrangers ont-ils donc désormais besoin d'un visa russe pour se déplacer à l'intérieur de la Géorgie?

Il est difficile de saisir dans quelle mesure les actions russes sont conformes aux motifs avancés par la Russie pour justifier son offensive militaire, à savoir protéger les soldats de la paix et les ressortissants civils russes en Ossétie du Sud et en Abkhazie, même si ces civils n'ont que récemment reçu des passeports russes et n'ont pas résidé en Russie.

Je crois que les faits parlent d'eux-mêmes et qu'il s'agit bien d'un conflit entre la Géorgie et la Russie. Les porte-parole russes s'efforcent de présenter le problème comme étant un conflit entre la Géorgie, l'Ossétie du Sud et l'Abkhazie, dans lequel la Russie joue un rôle de maintien de la paix. Cette affirmation n'a jamais été très crédible. Les deux semaines écoulées ont largement prouvé que la Russie est en fait partie au conflit. D'ailleurs, la lettre envoyée la semaine dernière par la Russie, indiquant qu'elle agissait en vertu de l'Article 51 de la Charte des Nations Unies, a confirmé son statut de partie au conflit, et les opérations menées par la Russie depuis le 7 août vont bien au-delà d'un rôle de maintien de la paix ou de médiateur. N'essayons donc pas de prétendre qu'il s'agit d'autre chose que d'un conflit entre la Russie et la Géorgie; un conflit dans lequel la Russie l'a clairement emporté militairement. Les forces

russe en Géorgie sont aujourd'hui, de fait, une armée d'occupation et elles le resteront tant qu'elles ne se seront pas retirées sur leurs positions d'avant le 7 août et que le niveau des contingents n'aura pas été ramené à celui qui prévalait à cette date.

Nous continuons également d'être gravement préoccupés par la situation humanitaire en Géorgie. Nous sommes particulièrement troublés par les informations faisant état de meurtres et d'actes de nettoyage ethnique perpétrés par les forces irrégulières de l'Ossétie du Sud et de l'Abkhazie, dans des zones sous contrôle russe. Il va sans dire que la Russie a l'obligation juridique et morale de prévenir de tels actes, alors qu'à l'inverse, nous assistons à l'éviction d'Ossétie du Sud de pratiquement tous les Géorgiens de souche. Nous nous félicitons de la visite dans la région du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés. Le retour des réfugiés et des personnes déplacées sera un élément essentiel de tout règlement à long terme du conflit en Géorgie.

Le fait que la Russie n'ait pas retiré ses forces et les actions menées par ces forces suscitent un certain nombre d'interrogations quant aux intentions de la Russie en Géorgie et quant à sa volonté d'honorer l'accord signé par le Président Medvedev. Ils jettent également le doute sur l'engagement de la Russie vis-à-vis de certains des principes fondateurs des Nations Unies et du respect des résolutions du Conseil de sécurité, qui n'ont eu de cesse de réaffirmer la souveraineté et l'intégrité territoriale de la Géorgie.

Le Royaume-Uni demande à la Russie de prendre immédiatement des mesures pour respecter l'accord qu'elle a signé et pour mettre fin à son agression militaire en Géorgie. Cela signifie avant toute chose que les forces russes doivent se retirer immédiatement sur les lignes antérieures au déclenchement des hostilités. Tout autre retard ne saurait être justifié, et c'est pourquoi nous appuyons le projet de résolution présenté par la France.

**M. Viločić** (Croatie) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord m'associer aux orateurs précédents qui ont remercié le Secrétaire général adjoint Pascoe et le Sous-Secrétaire général Mulet de leurs exposés.

Au cours des réunions et des consultations précédentes, ma délégation a clairement indiqué sa position concernant le conflit en cours, et nous nous contenterons donc d'aborder quelques points que nous considérons comme des éléments nouveaux et

particulièrement importants en ce qui concerne la situation en Géorgie.

La Croatie se félicite de l'accord en six points, signé par la Russie et la Géorgie grâce aux efforts diplomatiques de l'Union européenne, de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) et des États-Unis, et visant à mettre fin aux hostilités et à parvenir à une solution politique au conflit. Aux termes de cet accord, toutes les opérations militaires doivent cesser et les forces militaires doivent se retirer sur les lignes antérieures au déclenchement des hostilités. Nous demandons instamment à toutes les parties au conflit de respecter pleinement cet accord.

En conséquence, nous appelons la Russie à retirer immédiatement ses forces des zones de la Géorgie dans lesquelles elle a pénétré après le déclenchement des hostilités déclarées le 7 août, comme le spécifie l'accord susmentionné. Nous demandons également à la Géorgie de ramener ses forces dans leurs bases habituelles, conformément à la situation qui prévalait avant le 7 août. À cet égard, nous voudrions aussi saluer la décision prise aujourd'hui par le Conseil permanent de l'OSCE de nommer 20 observateurs militaires supplémentaires.

La Croatie est extrêmement préoccupée également par la situation humanitaire sur le terrain. Nous déplorons les pertes en vies humaines et les victimes civiles causées par le conflit. La Croatie a, de concert avec des organisations internationales et les gouvernements intéressés, pris des mesures pour fournir une assistance indispensable aux populations civiles touchées par le conflit. Nous demandons à toutes les parties de veiller à ce que cette assistance parvienne à toutes les populations touchées.

La Croatie renouvelle également son attachement à l'indépendance, à la souveraineté et à l'intégrité territoriale de la Géorgie, qui sont reconnues par le droit international ainsi que par les résolutions du Conseil de sécurité en vigueur.

Enfin, la Croatie appuie pleinement le projet de résolution, établi par la délégation française, sur la situation en Géorgie, en tant que mesure initiale et indispensable en vue de la pleine application de l'accord établissant les six principes. Nous espérons que ce projet de résolution pourra être rapidement adopté afin d'assurer que les parties appliquent l'accord intégralement et de bonne foi.

**M. Churkin** (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Si aucun autre orateur ne souhaite prendre la parole, je voudrais dire quelques mots.

Lors d'une séance précédente du Conseil de sécurité, j'avais posé une question au représentant des États-Unis : à son avis, le Conseil de sécurité devait-il plutôt se concentrer sur un travail politique sérieux ou sur de la propagande? Je n'avais alors, regrettamment, obtenu aucune réponse à ma question et aujourd'hui, je comprends pourquoi. Parce que, malheureusement, les déclarations faites aujourd'hui par le représentant des États-Unis et certains autres constituent clairement des expressions de propagande au détriment du travail politique sérieux qui doit être effectué au Conseil de sécurité et des tâches politiques qui nous incombent aujourd'hui.

Je pense qu'il n'échappe à personne que la décision de convoquer la séance d'aujourd'hui a été largement influencée par le Conseil de l'Atlantique Nord qui s'est réuni récemment en session ministérielle à Bruxelles. Je fais observer en passant que le communiqué final publié à l'issue de cette rencontre me semble dénué d'objectivité et tendancieux, et qu'il n'y est dit mot des raisons du conflit; on n'y précise pas qui a lancé l'agression, qui a armé la Géorgie et qui n'a cessé de faire obstacle à nos propositions insistantes visant à convenir d'un accord juridiquement contraignant sur le non-recours à la force. On donne l'impression que, derrière la convocation de la séance d'aujourd'hui se cache la volonté de distraire le Conseil de sécurité de sa tâche qui est d'adopter une décision avalisant l'initiative de paix franco-russe que l'on sait pour mettre fin au conflit et ouvrir des perspectives de règlement.

Une fois de plus, dans cette salle, on observe aujourd'hui une nouvelle tentative de renverser la situation et de faire de l'agresseur la victime. Une fois encore, on a fait usage de la rhétorique pour accuser la Russie des pires péchés et même lancer les accusations les plus folles. À cet égard, je voudrais me concentrer sur l'aspect central que la délégation française met en avant dans le cadre du projet de résolution qu'elle a proposé au Conseil de sécurité d'adopter. Cependant, après avoir entendu certaines observations au Conseil aujourd'hui, je ne peux m'empêcher de dire d'abord quelques mots.

Premièrement, s'agissant de la situation humanitaire, aucune opération humanitaire dans la zone de conflit n'est aussi importante que celle menée

par la Russie. Aucun pays, aucune organisation humanitaire n'en fait autant que la Russie, non seulement en Ossétie du Sud et à Tskhinvali, qui a effectivement été rayé de la carte par suite de l'agression géorgienne, mais également dans certaines régions de la Géorgie dans lesquelles nous avons pénétré, par exemple la ville de Gori, toute proche de l'Ossétie du Sud, où nos militaires ont dû gérer d'importants stocks d'armes mises au rebut. Pendant quelques jours, nous y avons nourri la population civile et avons invité les autorités géorgiennes à aider la population de cette ville, abandonnée à son sort. Nul ne fait autant que la Russie pour régler les conséquences humanitaires de cette catastrophe.

En ce qui concerne les organisations internationales humanitaires, nous sommes évidemment en contact avec elles. Leurs dirigeants achèvent des visites en Russie et dans la zone de conflit, ou envisagent de le faire. Nous espérons par conséquent qu'une coopération pourra commencer et que les organisations internationales humanitaires pourront s'atteler efficacement à leur tâche humanitaire dans la zone de conflit.

Je voudrais maintenant aborder ce qui pourrait n'être qu'une question secondaire, mais que je tiens à souligner. Dans une ou deux déclarations faites aujourd'hui, il a été question des propos émotionnels du Président de l'Ossétie du Sud, M. Kokoity, sur les réfugiés. Notre Ministre des affaires étrangères a fait une déclaration spéciale sur cette question, précisant bien les normes internationales applicables aux réfugiés. Il s'agit sans aucun doute de l'une des questions qu'il faudra régler lorsque la situation se sera normalisée dans la zone de conflit.

L'on a beaucoup parlé et posé de nombreuses questions rhétoriques sur la base d'informations qui n'ont pu être vérifiées ou même sur la base de désinformations. Le Représentant permanent du Royaume-Uni n'était pas présent lorsque nous avons fait nos déclarations précédentes, mais il s'est dit préoccupé par le sort de l'attaché militaire britannique qui, pour une raison ou une autre, se trouvait dans la zone de conflit et – ô surprise – a été arrêté. Je ne connais pas les détails de cette situation particulière.

Alors que je lisais le communiqué publié aujourd'hui par le Conseil de l'Atlantique Nord réuni en session ministérielle, j'ai été frappé par une phrase sur laquelle j'aimerais appeler l'attention du Conseil. De toute évidence, elle n'a pas été rédigée par des

politiques mais par des experts militaires; or, les experts militaires de l'OTAN, il faut le reconnaître, sont qualifiés, comme, d'ailleurs, les nôtres. Je suis persuadé qu'ils se comprennent très bien sur ces questions. En particulier, le communiqué rappelle à la Russie qu'elle a la responsabilité de maintenir la sécurité et l'ordre dans la région qu'elle contrôle. Nous n'avons pas besoin qu'on nous le rappelle. Je vais citer un exemple qui montre que nous avons conscience de notre entière responsabilité en matière de sécurité.

Est-il possible que certaines activités illégales se soient produites sur place? On ne peut écarter cette possibilité, bien sûr, alors que l'ensemble de la région a été détruite à la suite de l'aventure dans laquelle se sont lancés les dirigeants géorgiens. Nous ne pouvons nier cette possibilité, mais je peux dire que les militaires russes ont reçu l'ordre très strict de mettre fin à ces activités illégales lorsqu'ils en sont témoins.

Certains de mes collègues se comportent comme s'ils n'avaient pas pris part aux cinq séances précédentes et ils reprennent les faits du début en les interprétant à leur manière; c'est pourquoi je tiens à rappeler que cette séance est la sixième tenue sur ce sujet. La première a été convoquée lorsque la Russie a averti le Conseil que la Géorgie était sur le point de se lancer dans une aventure militaire. Nous avons tenu cette séance dans la nuit du 6 au 7 août; les autres séances se sont tenues durant le conflit afin de chercher à parvenir à un règlement. Cette recherche d'un règlement a débouché sur une rencontre qui a eu lieu au Kremlin, à Moscou, le 12 août, à laquelle les Présidents de la France et de la Russie ont donné lecture du plan de paix en six principes.

Aujourd'hui, il incombe au Conseil de sécurité d'appuyer ce plan et d'en encourager la mise en œuvre. Malheureusement, étant donné le type de propagande que nous avons entendu aujourd'hui, nous ne faisons que détourner le Conseil de sa mission. Nous ne comprenons pas pourquoi il doit en être ainsi, mais pour revenir à la question essentielle abordé aujourd'hui par le représentant de la France, je puis dire ce qui suit.

La partie russe n'a jamais cessé de s'acquitter de ses obligations. Conformément à l'accord de Moscou en six principes, sur ordre du Président de la Fédération de Russie, les forces armées russes ont promis de retirer les forces et le matériel fournis aux contingents de maintien de la paix. Dès aujourd'hui, des préparatifs sont en cours pour établir les bases

logistiques des postes de maintien de la paix qui, conformément à l'accord de Moscou, sont créés en tant que mesure complémentaire de sécurité dans la zone de maintien de la paix. La construction des postes doit être terminée le 22 août. Je souligne que le retrait des unités de combat liées aux contingents de maintien de la paix est en cours. Des unités d'arrière-garde et le matériel militaire sont retirés, et les routes sont dégagées pour laisser passer les unités de front qui se retirent. Dans le même temps, dans le plein respect de l'accord de Moscou, une zone de sécurité est créée. Lorsque les soldats de la paix prendront place sur la frontière extérieure de la zone, ces forces, introduites pour appuyer les soldats de la paix, réintégreront leur zone de déploiement.

Je voudrais maintenant poser une question au représentant des États-Unis. Au cours du conflit, les États-Unis ont retiré 2 000 soldats géorgiens d'Iraq. Sont-ils retournés en Iraq? Que leur réserve l'avenir?

Le retrait des troupes russes se fera proportionnellement à l'efficacité avec laquelle la partie géorgienne remplit ses obligations en vertu du plan de paix de Moscou, qui prévoit avant tout le retrait des troupes géorgiennes vers leurs lieux de déploiement permanents : leurs casernes. Je voudrais signaler que, bien que M. Saakashvili ait signé le plan de paix en six points et promis de retirer ses troupes, nous notons aujourd'hui que cette obligation n'a pas été remplie. Chaque jour, des incidents surviennent lors desquels nos hommes, d'un côté ou de l'autre de la zone de sécurité, arrêtent des soldats géorgiens qui ne sont pas encore retournés dans leurs casernes ou des groupes d'individus armés qui se trouvent à cet endroit pour des raisons incompréhensibles. Ces incidents compliquent gravement la situation générale et empêchent le processus de retrait des troupes suivant le plan.

Nous demandons à chacun de se laisser guider par des critères objectifs et non par le souhait de blanchir ceux qui ont lancé l'agression. Nous sommes convaincus que le Conseil doit concentrer son attention sur l'approbation du plan de paix de Moscou, élaboré par les présidents de la Russie et de la France. Il contient six principes clairs, cohérents et logiquement liés pour stabiliser la situation et surmonter la crise. Isoler des éléments individuels du plan de Moscou et les interpréter dans un sens qui convient aux objectifs de la propagande politique est contreproductif. La Fédération de Russie ne sera donc pas en mesure d'appuyer le projet de résolution soumis aujourd'hui par la France.

Le représentant de la France vient de mentionner deux des six principes du plan de paix annoncé par les présidents de la France et de la Russie. Mais même pour ces deux principes, tout était mélangé : l'ordre a été modifié et des suggestions supplémentaires ont été formulées. Pourquoi une telle attitude? Pendant tout le travail que nous avons fait ensemble avec nos collègues français ces derniers jours, n'y avait-il pas un accord sur le fait que les six principes des présidents Sarkozy et Medvedev devaient être clairement énoncés, mot pour mot, dans un projet de résolution que devait adopter le Conseil de sécurité?

Soit dit en passant, lors de l'entretien téléphonique d'aujourd'hui entre le Président Medvedev de la Russie et le Président Sarkozy de la France, auquel M. Lacroix s'est référé, le chef de l'État français n'a nullement mentionné un quelconque nouveau projet de résolution qui ignorerait l'accord du 12 août.

Compte tenu de tout ce que nous avons déclaré, nous demandons aux membres du Conseil de ne ménager aucun effort pour prendre des décisions vraiment efficaces et viables en vue de régler la situation en Géorgie. Ces décisions devraient avoir pour base les six principes du plan de paix de Moscou.

**Le Président :** Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant de la Belgique.

Je voudrais remercier également M. Pascoe et M. Mulet pour leurs exposés. Je voudrais faire les remarques suivantes.

La Belgique reste gravement préoccupée par la présence continue des troupes russes sur le territoire géorgien malgré les engagements et les assurances répétés de les retirer. Cette présence n'a pas de justification et viole la souveraineté et l'intégrité territoriale de la Géorgie. La Belgique souhaite ici réitérer son attachement à l'intégrité territoriale et à la souveraineté de la Géorgie à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues.

La Belgique est également très préoccupée par toute action qui porte atteinte aux infrastructures vitales de la Géorgie. La Belgique appelle au respect du cessez-le-feu et au retrait immédiat des troupes russes des zones qu'elles doivent quitter selon l'accord en six points signé par le Président géorgien et le Président russe à l'initiative du Président de la

République française, agissant au titre de la présidence de l'Union européenne.

Dans ce contexte, la Belgique est d'avis que la communauté internationale a un rôle crucial de surveillance et d'encadrement à jouer. À cet égard, la Belgique se félicite de la décision prise par l'Organisation pour la sécurité de la coopération en Europe de déployer rapidement un nombre plus important d'observateurs. La Belgique estime que le Conseil de sécurité doit rester saisi de la question en vue de contribuer à une solution. Dans ce contexte, la Belgique accorde son soutien au projet de résolution que la France a fait circuler aujourd'hui.

Finalement, sur le plan humanitaire, il est clair que la détresse des populations touchées par les événements est très préoccupante. La Belgique répète dès lors son appel pour que l'aide humanitaire puisse atteindre les victimes librement et sans obstacle. Je voudrais souligner que cet accès fait partie intégrante de l'accord en six points.

Je reprends maintenant mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

**M. Urbina (Costa Rica) (*parle en espagnol*) :** Je voudrais saisir cette occasion pour remercier M. Pascoe et M. Mulet des explications qu'ils nous ont données aujourd'hui, ainsi que le représentant de la Géorgie pour sa présence parmi nous.

Le lundi 11 août, il y a neuf jours, le Costa Rica a fait une déclaration dans cette salle, dans laquelle il a résumé rapidement la position de mon pays sur cette question. Aujourd'hui, je prends à nouveau la parole pour dire que de notre point de vue, le problème de la Géorgie n'est pas un problème européen ni un problème qui relève uniquement des grandes puissances économiques et militaires. Le Costa Rica est convaincu que cette crise est une crise qui concerne les petits pays, les petits États, ceux qui ne sont pas des puissances économiques et militaires, qui constituent la majorité de cette Organisation. Une fois de plus, le Costa Rica veut insister sur la nécessité de rétablir l'application et le respect du droit international, qui est une garantie de sécurité pour les petits pays.

Nous partageons l'inquiétude que suscite le non-respect des engagements pris, en particulier parce que ces engagements ont été pris par les parties en tant qu'étape nécessaire vers une normalisation de la situation en Géorgie, et nous nous félicitons des actions humanitaires, d'où qu'elles viennent, parce qu'elles

soulagent une population civile victime d'hostilités à motivation politique.

**Le Président** : Le représentant de la Géorgie a demandé à faire une déclaration supplémentaire. Je lui donne maintenant la parole.

**M. Alasania** (Géorgie) (*parle en anglais*) : J'ai une question très simple, mais avant de la poser, je voudrais dire que le représentant de la Fédération de Russie a mentionné l'intervention humanitaire massive, d'une nature sans précédent, qu'elle réalise en Géorgie. Je veux simplement assurer M. Churkin que la motivation des efforts humanitaires russes se reflète bien dans les faits sur le terrain, par la destruction et les massacres, et que des observateurs internationaux, des observateurs des droits de l'homme et les médias internationaux en ont bien fait état. Je n'en dirai donc pas davantage sur ce point.

La question que je veux poser est la suivante. Concernant la question très importante pour laquelle nous sommes réunis ici aujourd'hui, je n'ai pas vraiment réussi à savoir si la Fédération de Russie a l'intention de respecter l'accord conclu par la présidence française de l'Union européenne, de cesser les hostilités et de mettre fin à l'occupation de l'État souverain de la Géorgie. C'est une question très simple, mais je constate réellement une ambiguïté délibérée dans les réponses fournies par le Représentant permanent de la Fédération de Russie. Et en refusant d'appuyer le projet de résolution présenté par la France, cela signifie-t-il en fait que la Russie refuse le cessez-le-feu en Géorgie?

**Le Président** : Je donne la parole au représentant de la Fédération de Russie.

**M. Churkin** (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Je vais commencer par la deuxième question posée par le Représentant permanent de la Géorgie. Où est l'ambiguïté? J'ai dit très fermement que nous respectons et avons l'intention d'appliquer les six principes qui ont été élaborés par le Président de la France et le Président de la Russie, au Kremlin, le 12 août. En fait, je crois que nous-mêmes et la communauté internationale tout entière avons besoin que le Conseil de sécurité nous aide en élaborant une résolution qui appuie ces six principes. Mais pour certaines raisons, le Conseil de sécurité se refuse à le faire et se laisse distraire par de la propagande. La situation est parfaitement claire. La position de la Fédération de Russie est claire. Celle de certains membres du Conseil de sécurité n'est malheureusement un secret pour personne. C'est une position qui n'est pas constructive et qui est trompeuse.

Pour ce qui est de la première question posée par M. Alasania sur le drame que vit actuellement le peuple géorgien, il peut en remercier personnellement M. Saakashvili et tous ceux qui l'ont poussé dans cette aventure militaire en Ossétie du Sud.

**Le Président** : Il n'y a plus d'orateurs inscrits sur ma liste. Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

*La séance est levée à 17 h 30.*